

MARS 2022

EXAUR

Cabinet d'Expertise Comptable

COFFRE-FORT NUMÉRIQUE

DÉMATÉRIALISATION DE
VOS BULLETINS DE PAIE



OFFRE PROPOSÉE PAR
LE PÔLE SOCIAL

DÉMATÉRIALISATION DES BULLETINS DE PAIE

JANVIER 2017, LOI EL KHOMRI DÉMATÉRIALISATION DU BULLETIN DE PAIE

Avec la **loi El Khomri**, tout employeur peut opter pour la dématérialisation des bulletins de salaires de ses collaborateurs, afin d'être en conformité avec la législation sur la **protection des données** (l'envoi des bulletins par mail "classique" n'étant pas considéré comme sécurisé).

Dans ce sens, **notre pôle social vous propose une solution de coffre-fort numérique** et notre logiciel de paie **SILAE** collabore avec la société **EDoc Connect** !

! Vos collaborateurs doivent être informés lors de la mise en place d'un coffre-fort numérique (1 mois avant) :

- Pas besoin d'accord préalable de leur part concernant la décision d'émission de bulletins de paie sous format électronique.
- C'est au salarié de manifester son refus s'il s'oppose à ce format et souhaite conserver un format classique papier.

EDOC CONNECT

ET SI VOUS VOUS LAISSIEZ TENTER ?

PRINCIPE

Le coffre fort numérique du salarié est **mobile, ergonomique, pérenne** mais surtout, il a **la valeur d'original** :

"Dès que le bulletin de salaire est versé dans le coffre-fort numérique du salarié, il devient un original, au même titre que l'exemplaire papier."

FONCTIONNEMENT

Une fois les bulletins réalisés et contrôlés, le pôle social les envoie sur le coffre-fort EDoc.

A la suite du dépôt, **vous validez les bulletins de paie à envoyer via votre espace Desk RH aux collaborateurs concernés** (l'adresse mail du salarié est donc requise).

COFFRE-FORT NUMÉRIQUE



LES + EMPLOYEUR

STOCKER LES BULLETINS DE PAIE
(via **Desk RH**)

Envoi des bulletins de paie
Signature des documents RH
Archivage pendant 10 ans !

COÛT DE LA MISE EN PLACE DU
COFFRE-FORT NUMÉRIQUE :
(barème social 2022)

90€



+ dépôt des bulletins sur EDoc
1€ / BULLETIN DÉPOSÉ



LES + SALARIÉ

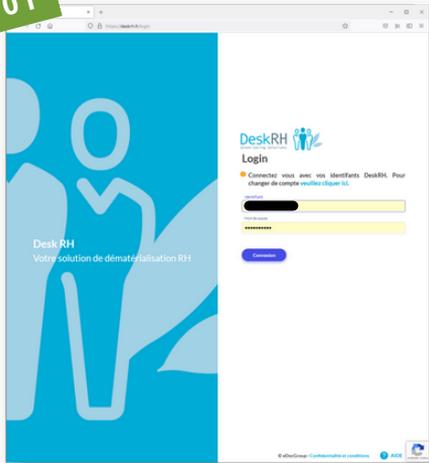
MISE À DISPOSITION GRATUITE DES
BULLETINS DE PAIE
(via **EDoc Connect**)

Bulletins de paie accessibles via
ordinateur, tablette et smartphone
Archivage pendant 50 ans !

DÉMATÉRIALISATION DES BULLETINS DE PAIE

PROCÉDURE COFFRE-FORT NUMÉRIQUE

01

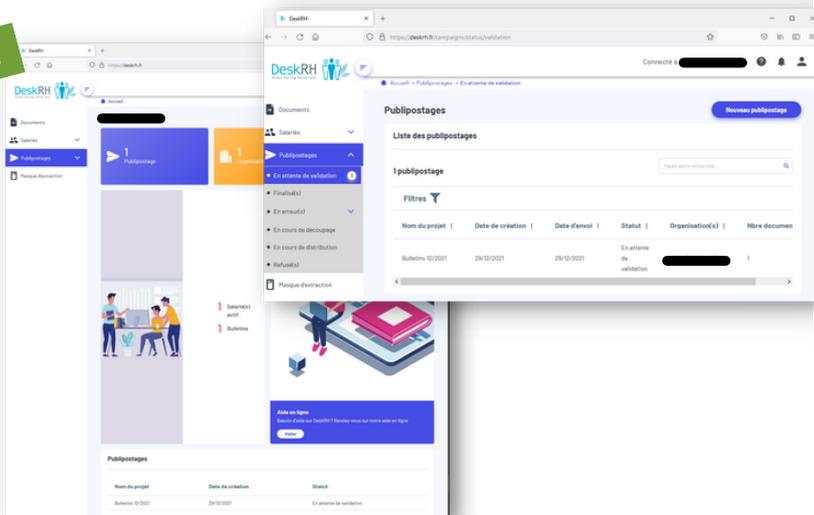


01

Lien pour accéder directement à l'espace Desk RH, avec vos identifiants reçus par mail:

<https://deskrh.fr/login>

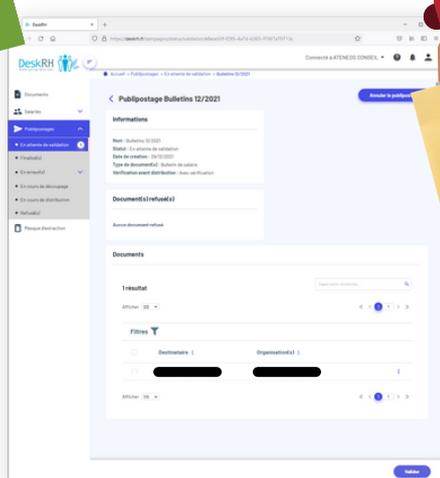
02



02

Voici la procédure à suivre lorsque nous vous informons que le bulletin est prêt : Ruban gauche, aller dans la rubrique "Publipostage" puis cliquer sur "Attente de validation".

03



03

Sélectionner le salarié puis "Valider". Une fois le bulletin vérifié, le salarié recevra un mail lui indiquant que le document est disponible.

Une fois le document publié sur l'espace du salarié, il n'est plus modifiable !

Pour toutes précisions sur ces sujets, contactez le Pôles Social EXAUR